



Le 5 novembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

PRIX DE L'ESSENCE

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

M. Savoie

LOGEMENT

L'hon. M. Hickey

M. Savoie

L'hon. M. Hickey

M. Savoie

L'hon. M. Hickey

M^{me} Conroy

L'hon. M. Hickey

M^{me} Conroy

L'hon. M. Hickey

M^{me} Conroy

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Hickey

SOINS DE LONGUE DURÉE

M^{me} Mitton

L'hon. M^{me} Miles

M^{me} Mitton

L'hon. M^{me} Boudreau

M^{me} Mitton

L'hon. M^{me} Boudreau

PRIX DE L'ESSENCE

M. Austin

L'hon. M. Legacy

M. Austin

L'hon. M. Herron

PETITES ENTREPRISES

M. Monahan

L'hon. M. Kennedy

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

PRIX DE L'ESSENCE

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup. Bonjour, Madame la présidente.

[Traduction]

Madame la présidente, si l'on en croit les chiffres du gouvernement, les gestes inconsidérés du gouvernement actuel priveront les gens du Nouveau-Brunswick, qui travaillent dur, de plus de 80 millions de dollars. Manifestement, le gouvernement n'hésite pas à puiser dans les recettes générales pour couvrir le coût de ses promesses. Le gouvernement l'a déjà fait dans le cas de sa remise sur l'électricité, à hauteur d'environ 100 millions de dollars. Il pourrait en faire de même dans ce cas-ci. Il pourrait réduire la portion provinciale de la taxe sur les carburants de 4 cents le litre, comme ses parlementaires l'avaient promis au départ, au lieu de s'en prendre aux détaillants. D'un simple trait de plume, on pourrait réduire les taxes des gens du Nouveau-Brunswick au lieu de réduire les marges de profits de gens du Nouveau-Brunswick qui travaillent dur. Pourquoi ne pas baisser les taxes plutôt que de réduire les marges de profit au détriment de gens vaillants du Nouveau-Brunswick? Merci, Madame la présidente.

[Original]

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

Je remercie le député d'en face, le chef de l'opposition, de sa question. Il y a eu une série de questions. Hier, en fait, le député d'en face a évoqué la théorie du complot et insinué que nous tenterions de semer le chaos afin d'aborder la question d'une éventuelle déréglementation ou de la majoration liée au coût du carbone, qui, comme nous l'avons constaté hier soir, est toujours en vigueur.

Franchement, qui a le plus tiré avantage du chaos lié notamment au *Règlement sur les combustibles propres* et à la majoration liée au coût du carbone? Ce sont les gens d'en face. Les parlementaires du côté de l'opposition ont fait confectionner des teeshirts. Ils ont fait fabriquer des pancartes. Ils ont fait confectionner des autocollants. Nous souvenons-nous tous du slogan « Abolir la taxe »? L'objectif était manifestement de chercher le chaos. Les parlementaires du côté de l'opposition n'auraient su parler davantage du coût du carbone et de la majoration liée au coût du carbone. Ils en ont tiré avantage. Ils voulaient leur maintien. Ils souhaitaient maintenir la question à l'avant-plan. Voilà d'où est venu le chaos, qu'ils essaient sans cesse de provoquer.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, j'ai entendu beaucoup de mauvaises réponses à la Chambre, mais la réponse que l'on vient de me donner est sans doute l'une des pires. Les taxes ont doublé sous le gouvernement actuel ; qui en tire donc avantage? Voyons. Les chiffres ne concordent pas.

Les détaillants ont une marge de 10,66 ¢ le litre de carburant. Ce n'est pas un profit net. Il faut prendre en compte le coût de l'infrastructure souterraine, les investissements nécessaires dans l'entreprise, le salaire des employés, les frais pour chaque litre d'essence acheté à l'aide d'une carte de crédit — au Nouveau-Brunswick, c'est 60 % des transactions —, sans parler des vols de carburant, des gens qui font le plein et prennent la fuite sans payer. Les détaillants perdent de l'argent. Ils enregistrent des pertes directes. Le gouvernement fait passer une marge de 10,66 ¢ à environ 2 ¢. Les calculs nous montrent que l'essence sera vendue à perte. La situation est intenable pour les entreprises. Quelle est la personne que la première ministre écoute et qui lui fait croire que l'approche fonctionnera?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Encore une fois, Madame la présidente, en ce qui concerne le chaos, en 2023, le gouvernement conservateur de l'époque a reçu un rapport commandé par le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie d'une société de conseil économique, R-Cubed, sur les éventuelles répercussions d'une déréglementation. Le gouvernement a reçu ce rapport et, en substance, la principale conclusion était la suivante : Au Nouveau-Brunswick, la déréglementation ou la réglementation n'a aucune incidence sur le prix de l'essence. Aucune. L'élimination de la réglementation ne changerait rien au prix. La situation resterait la même. Toutefois, le gouvernement de l'époque a enterré le rapport. Pourquoi avez-vous enterré le rapport? Personne n'en a entendu parler. Pourquoi? Était-ce parce que les teeshirts étaient déjà payés ou parce que la facture des autocollants était déjà reçue? Est-ce la raison? Le rapport a été produit. Il renferme des conclusions importantes, mais il a été enterré. Personne ne voulait en parler, car il ne cadrerait pas avec le programme politique ni les promesses de campagne des gens d'en face. Ils n'en faisaient qu'à leur volonté, et c'est pourquoi ils n'ont jamais soulevé la question.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Parlons de rapports, Madame la présidente. Parlons de l'*Examen périodique de la majoration liée au coût du carbone 2025* de la CESP du Nouveau-Brunswick, qui indique :

La méthode de calcul actuelle de la MCC est raisonnable, et il n'y a pas lieu de modifier les hypothèses ou les données utilisées pour le moment.

Le ministre n'est donc absolument pas crédible, Madame la présidente, mais je vais vous dire où la question est véritablement importante. C'est dans les petites collectivités, où il n'y a qu'une seule station-service. Si elle ferme, qu'advient-il des gens de la localité? Qu'advient-il des pompiers volontaires qui, pour secourir des logements, doivent faire le plein?

Questions orales

Devra-t-on investir dans des infrastructures pour s'assurer de toujours avoir du carburant à sa disposition? Les municipalités ne peuvent pas supporter de tels coûts, et le gouvernement est entièrement responsable de la situation. Après avoir accumulé des échecs en matière de réforme fiscale, les gens d'en face ont connu un nouvel échec découlant d'une promesse inconsidérée qu'ils n'auraient jamais dû faire. Ils auraient dû trouver une autre façon de faire. Quel message la première ministre a-t-elle à adresser aux collectivités qui pourraient être en danger si elles perdaient leur unique station-service?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Madame la présidente, l'un des principaux enseignements du rapport est le suivant : Il semble que la réglementation n'a pas eu d'incidence concrète sur les prix de détail et que les marchés sont régis par les forces normales de la concurrence.

Il aurait été possible d'éliminer tout un ensemble de tractations logistiques liées à la CESP dans nos marchés. Nous aurions pu procéder ainsi et, en fait, je crois que mon porte-parole y est plutôt favorable. Toutefois, à l'intention des personnes qui n'étaient pas ici à l'époque, revenons en arrière et rappelons-nous comment le tout se déroulait alors. Chaque jour, il y avait trois déclarations, et ce, pendant un an. Généralement, une personne de Miramichi-Est, une de la Vallée et une de Fredericton en faisaient une. C'était toujours la même rengaine. La première déclaration portait toujours sur des félicitations mutuelles pour une tactique ou un geste qu'ils avaient posé. La deuxième personne, elle, cherchait à établir un lien entre notre chef de l'époque et Brian Gallant. La troisième personne mentionnait Justin Trudeau, mais uniquement pour parler de sa taxe sur le carbone. Voilà comment les choses se passaient jour après jour. Les gens d'en face ne voulaient pas parler du rapport en question.

Ma question au chef de l'opposition officielle est la suivante : Lorsqu'il se présentera à la mêlée de presse plus tard, voudra-t-il dépoussiérer son exemplaire du rapport ou préfère-t-il emprunter le mien?

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Le député regarde si souvent dans son rétroviseur qu'il faudrait que je lui achète un avertisseur de recul. Ma foi.

LOGEMENT

Le gouvernement est au pouvoir depuis un an, et voici ce que l'on a vu au cours de la dernière année : La liste d'attente pour un logement abordable a atteint le chiffre sans précédent de 13 000 personnes. Le nombre de personnes en situation d'itinérance dépasse maintenant 1 500. Nous avons vu le gouvernement retarder la réforme fiscale, ce qui retarde encore plus la mise en chantier de nouveaux projets de développement. Les loyers ont augmenté de 10 %, et ce, malgré l'instauration d'un plafonnement de l'augmentation des loyers de 3 %. Les seuls nouveaux logements abordables annoncés par le

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

gouvernement actuel avaient été amorcés par le gouvernement précédent. Vous voudrez peut-être jeter un coup d'oeil en arrière à ce sujet. Les campements de personnes sans-abri se multiplient et, pour couronner le tout, le gouvernement a repoussé d'un an son propre objectif de réduire l'itinérance de 40 %.

Ma question s'adresse à la ministre du Développement social. La crise sociale s'aggrave sous votre surveillance. Vous êtes ultimement responsable du ministre débutant. Assumerez-vous la responsabilité de ses échecs ?

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci, Madame la présidente. Nous savions dès le premier jour que nous étions en situation de crise. Au cours des six dernières années, nous avons vu l'itinérance augmentée de 210 % dans notre province. Nous avons vu nos collectivités se transformer sous nos yeux, et les gens du Nouveau-Brunswick ont réclamé des mesures concrètes. Voilà pourquoi ils ont élu un gouvernement doté de la vision nécessaire pour agir. Voilà pourquoi nous avons veillé à réduire le nombre de personnes qui se retrouvent en situation d'itinérance grâce à l'adoption d'une loi qui prévoit la plus importante mesure de protection des locataires de notre siècle, c'est-à-dire le plafonnement de l'augmentation des loyers. Voilà pourquoi nous avons investi 20 millions de dollars dans la prestation d'aide au loyer directement versée au locataire, ce qui a permis à plus de 2 500 personnes supplémentaires du Nouveau-Brunswick de trouver un logement. Voilà pourquoi nous avons mis sur pied un groupe de travail ministériel, une première du genre, afin que l'ensemble de l'appareil gouvernemental travaille dans la même direction pour mettre en oeuvre une vision de lutte contre l'itinérance pour les gens du Nouveau-Brunswick, et pour que nous puissions agir concrètement. Voilà le travail que nous poursuivrons. Voilà notre vision.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Voilà une vision complètement déconnectée de la réalité, Madame la présidente. Voici les faits : la liste d'attente pour un logement a atteint le chiffre sans précédent de 13 000 personnes, le nombre de personnes sans-abri dépasse maintenant 1 500, la réforme fiscale a davantage freiné les nouveaux projets immobiliers et les loyers ont augmenté de 10 % malgré tout ce que les parlementaires du côté du gouvernement peuvent dire au sujet de leur plafonnement de l'augmentation des loyers. Cela ne fonctionne pas. Les seuls nouveaux logements abordables que les gens d'en face ont annoncés avaient été amorcés par le gouvernement précédent. Les campements de sans-abri se multiplient. Nous parlons de ce qui se passe actuellement sur le terrain, et le ministre responsable du Logement n'a pas le pouvoir d'approuver quoi que ce soit. Il faut l'approbation de la ministre du Développement social pour tout. Voilà pourquoi elle porte ultimement la responsabilité, et je lui demande de prendre la parole, Madame la présidente. Que fait-elle, en tant que ministre du Développement social, pour remettre son ministre débutant sur les rails?

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Madame la présidente, permettez-moi d'affirmer une chose : Je suis le ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick. J'ai pris la

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

parole à l'Assemblée législative, comme nous l'avons fait lors du discours sur l'état de la province, pour énoncer nos principaux indicateurs de réussite. Nous les avons maintenus depuis le premier jour. Nous veillons à ce que davantage de logements abordables soient aménagés dans toutes les collectivités du pays.

Le chef de l'opposition veut parler de situation d'urgence. La dernière fois qu'on m'a posé une question à l'Assemblée législative remonte à 343 jours — 343 jours. C'était le 27 novembre de l'année dernière. C'est la dernière fois que l'opposition m'a posé une question. Si les parlementaires du côté de l'opposition veulent parler de ce que nous faisons au sein du gouvernement, ils auraient dû prendre la parole au cours des 10 derniers mois et poser une question à ce sujet.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, Madame la présidente, nous avons mis sur pied Habitation NB ; le ministre a donc un poste. De rien.

Madame la présidente, le ministre de second rang est chargé d'un groupe de travail dont l'établissement a pris un an. Ainsi, le gouvernement actuel a en fait reporté d'une autre année ses objectifs en matière d'itinérance. La ministre devrait savoir — la ministre du Développement social devrait savoir — que son ministre de second rang a également présidé le comité sur l'itinérance de Saint John et que l'itinérance s'y est aggravée pendant son mandat. L'itinérance s'aggrave maintenant pendant son mandat à titre de ministre de second rang responsable du logement.

En tant que ministre du Développement social, vous assumez la responsabilité ultime du progrès du groupe de travail. Au cours de six semaines, nous avons vu deux séances de photos et aucun résultat. Les parlementaires du côté du gouvernement savent ou auraient dû savoir comment régler la question et ils ont eu un an à le faire, mais ils n'ont rien accompli.

Il commence à faire froid. Davantage de gens sont sans abri. Jusqu'à maintenant, le groupe de travail n'a rien proposé, sauf une séance de photos. Combien d'autres personnes — quel nombre — seront à l'abri du froid cet hiver grâce au groupe de travail du gouvernement? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci, Madame la présidente. Le chef de l'opposition a raison au sujet d'une chose : Je dois remercier une personne pour mon poste, et c'est effectivement lui.

Nous savons qu'il y a une crise au sein des collectivités, et c'est pourquoi nous avons réagi. À Saint John, il y a actuellement 238 personnes qui sont chroniquement sans abri ce mois-ci. À Fredericton, il y en a 194. À Moncton, il y en a 537. Nos collectivités quémandent une vision. Une vision est ce que nous avons apporté.

Nous avons veillé à l'établissement d'un groupe de travail ministériel pour obtenir plus rapidement des résultats pour les collectivités. Voilà pourquoi, dans les deux premières semaines suivant l'établissement du groupe de travail, nous avons veillé à la mise en

Questions orales

oeuvre d'un plan clair. Nous consacrons 7,4 millions de dollars aux collectivités touchées afin qu'elles puissent, en collaboration avec des organismes sans but lucratif, établir entre-temps des projets qui accordent la priorité au logement pour faire passer des gens d'une tente à un logement.

M^{me} Conroy (Miramichi-Est, PC) : Merci, Madame la présidente. Dans le discours du trône, le gouvernement s'est engagé à faciliter la mise en chantier de 6 000 nouveaux logements par année. Cela semble impressionnant en théorie, mais, lorsque nous examinons la situation de plus près, nous constatons que seuls 1 700 de ces logements devraient être des logements abordables d'ici à 2029. En attendant, plus de 13 000 personnes dans la province sont sur une liste d'attente pour un logement abordable. Il s'agit de familles, de personnes âgées et de personnes qui n'ont simplement pas les moyens de se payer un logement.

Comment le gouvernement peut-il garantir aux gens du Nouveau-Brunswick que les nouveaux logements ne seront pas simplement des appartements haut de gamme que la majorité des gens ne peuvent pas se payer? Quelles mesures le ministère prend-il pour qu'un nombre considérable des 6 000 nouveaux logements soient véritablement abordables, que leur loyer soit établi en fonction du revenu, qu'ils aident véritablement les gens à être retirés de la liste d'attente et qu'ils empêchent que d'autres personnes deviennent sans-abris? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Je suis en poste depuis 343 jours, et, maintenant, je prends la parole sans cesse. Je m'en réjouis, puisqu'il y a beaucoup de renseignements à communiquer ici. Il y a une bonne histoire derrière les chiffres en question. La députée d'en face a raison. Nous sommes en bonne voie d'atteindre notre objectif de 6 000 mises en chantier de logements pendant l'année en cours, et nous sommes aussi en bonne voie d'atteindre notre objectif de 30 000 mises en chantier au cours du délai que nous avons établi.

Nous avons été clairs au sujet d'une chose. Nous facilitons la construction de nouveaux logements dans la province et nous poursuivrons nos efforts pour faire de la province l'environnement immobilier le plus concurrentiel du Canada atlantique. Voilà notre engagement. Voilà pourquoi l'une des premières mesures que nous avons prises en tant que gouvernement a été l'élimination de la TVH sur la construction d'immeubles à logements multiples. La mesure a fait en sorte que davantage de promoteurs passent à l'action dans chaque collectivité de la province afin que nous puissions voir construire davantage de nouveaux logements dans plus d'endroits.

Voilà pourquoi nous avons lié ces logements à des programmes comme notre Programme de logement locatif abordable (PLLA) et à la mise en chantier de nouveaux logements publics afin que nous puissions lancer la construction de davantage de logements abordables. Nous savons que nous avons besoin de partenariats communautaires pour...

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M^{me} Conroy (Miramichi-Est, PC) : Merci, Madame la présidente. Je suis contente que le ministre se réjouisse de prendre la parole. Je me préoccupe de poser mes questions et d'essayer de mettre fin aux compressions ridicules imposées à ma circonscription.

Dans le discours du trône, le gouvernement promet de présenter un plan d'action en matière d'itinérance d'ici à la fin de l'année. Nous avons tous vu le nombre croissant de personnes qui dorment dans la rue ou qui dépendent d'abris temporaires. C'est non seulement le cas dans nos grandes villes, mais aussi dans nos régions rurales et nos petites collectivités. Les gens sont frustrés. Ils entendent parler de plans, de stratégies et d'objectifs, mais ils veulent des mesures et des résultats. Où sont les preuves?

Le ministre peut-il nous dire ce que le plan prévoit en fait de mesures à prendre, de résultats et de financement? Plus important encore, comment le plan sera-t-il lié aux 6 000 mises en chantier de logements que le gouvernement actuel s'est engagé à faire construire afin que les nouveaux logements appuient réellement les personnes qui sont sans-abri ou risquent de perdre leur logement et qu'ils n'alimentent pas simplement le marché immobilier?

[Original]

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Voilà une excellente question qui porte précisément sur le travail que nous nous sommes engagés à réaliser par l'intermédiaire de notre groupe de travail. Nous veillons à élaborer une stratégie pangouvernementale pour nous attaquer à la crise dans chaque collectivité. C'est pourquoi nous avons constitué un groupe de travail qui représente chaque ministère concerné et également chaque partie de la collectivité touchée. C'est pourquoi, comme mesure immédiate, nous avons annoncé et déployé un investissement de 7,4 millions — sans attendre la mise en oeuvre complète du plan, car nous savions que les collectivités exigeaient des mesures concrètes et que des projets avaient besoin de financement — afin de répondre directement aux besoins des collectivités et de permettre à des personnes de sortir de leur tente pour accéder directement à un logement. Nous savons que les solutions mentionnées aideront à atténuer la crise de l'itinérance dans nos collectivités et dans la province, et nous savons que ce sont là des mesures essentielles que nous prendrons. Nous faisons appel à l'ensemble des ministères concernés pour qu'ils répondent aux attentes des gens du Nouveau-Brunswick.

M^{me} Conroy (Miramichi-Est, PC) : Merci, Madame la présidente. Le ministre dispose d'excellentes notes d'allocution bien préparées, mais de belles paroles ne régleront pas la crise du logement ni la crise de l'itinérance. Nous avons appris que le nombre de personnes en situation d'itinérance dans la province avait augmenté et connu une hausse de 210 % dans les grandes villes, pour atteindre un total de 1 529 personnes en mars de cette année.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Étant donné le budget démesuré du gouvernement fédéral, je ne vois pas comment ces chiffres pourraient s'améliorer.

Le temps froid est arrivé. La question la plus importante pour les gens qui vivent dans l'attente et dans la rue, c'est de savoir quand le tout sera mis en oeuvre. Quand les refuges seront-ils disponibles? Quand le ministre et son gouvernement cesseront-ils de parler et fourniront-ils des résultats? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Nous avons été très clairs à cet égard. Une somme de 7,4 millions a été versée pour soutenir toutes les collectivités dans la province. Cela nous permet d'établir les bons partenariats avec des organismes sans but lucratif afin d'obtenir des résultats pour les collectivités de la province, qui s'attaquent de front à la crise et ont besoin du soutien du gouvernement provincial pour que les gens du Nouveau-Brunswick puissent être témoins d'une vision garante de résultats en matière d'itinérance.

Sur une période de six ans, l'itinérance a augmenté de 210 % dans la province. Le gouvernement précédent n'avait aucun plan et n'a fait preuve d'aucun leadership. Au cours des 343 derniers jours, on ne m'a posé aucune question, pendant la période des questions, sur le travail que nous réalisons.

Voilà en quoi consiste le leadership. Nous agissons pour fournir des résultats aux gens du Nouveau-Brunswick. Nous menons la tâche à bien de manière précise et au moyen d'un plan.

SOINS DE LONGUE DURÉE

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, Horizon a révélé récemment que 190 patients recevaient des soins dans des couloirs ou dans des locaux d'entreposage et que, à l'hôpital Chalmers, la proportion des patients nécessitant un autre niveau de soins, des patients que l'on pourrait plus justement décrire comme étant contraints à vivre à l'hôpital, a atteint 42 %. Les personnes âgées dans les petits hôpitaux semblent ne pas pouvoir en sortir.

La crise du surpeuplement dans nos hôpitaux met en lumière, en réalité, la crise qui touche les soins de longue durée. Le rapport du défenseur des aînés, intitulé *Ce que nous voulons tous* et publié il y a plus de 18 mois, recommandait qu'un plan d'action clair et chiffré, fixant des objectifs précis tous les six mois pour la réduction du nombre de patients dans les autres niveaux de soins, soit présenté à l'Assemblée législative.

Dans son rapport de suivi publié récemment, le défenseur des aînés a indiqué qu'aucune mesure n'avait été prise. La ministre du Développement social, qui exerce maintenant ses fonctions depuis 12 mois, peut-elle nous dire pourquoi elle ne donne pas suite à la recommandation?

Questions orales

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre entremise, je remercie grandement la députée d'en face de sa question. La situation pose un défi. Il ne s'agit pas d'un enjeu qui est apparu il y a 12 mois. Soyons très clairs à cet égard. Depuis des années, les personnes à la Chambre savent que la situation allait se présenter. Les soins et le soutien dont les personnes âgées et leur famille ont besoin n'ont pas été une priorité. Ils constituent désormais une priorité. Nous travaillons en collaboration avec le défenseur des aînés, avec des partenaires, ainsi qu'avec Vitalité et Horizon, pour trouver les meilleurs soutiens en partenariat avec les familles, les hôpitaux, Horizon et le défenseur afin que les personnes âgées et leur famille reçoivent les soins qu'ils méritent.

Nous mettons l'accent sur les soins à domicile. Nous savons que les gens ne reçoivent pas les meilleurs soins dans les hôpitaux. Ils y reçoivent des soins hospitaliers. Les gens dans nos hôpitaux font absolument tout leur possible. Les personnes âgées y reçoivent des soins hospitaliers. Nous savons qu'elles se porteront mieux chez elles lorsque ce sera sécuritaire et lorsque le soutien nécessaire sera en place. C'est pourquoi nous unissons nos efforts avec nos partenaires communautaires pour élaborer un plan. Merci.

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, je suis d'accord avec la ministre. La situation n'est pas survenue du jour au lendemain. Elle ne date pas non plus de cette année. Il est exaspérant que des personnes âgées et des patients soient privés de leur dignité parce que des gouvernements successifs refusent d'agir avec urgence. La crise prend de l'ampleur depuis des années. Il y a huit ans, mon père a reçu des soins dans un couloir alors qu'il était malade et mourant. Des gouvernements successifs ont refusé de prendre la situation au sérieux et de s'en soucier suffisamment pour agir à cet égard, et j'en ai assez. Pour citer le défenseur : Les actions du gouvernement ne reflètent pas l'urgence ni l'ampleur de la situation.

J'ai entendu dire que Développement social plafonne le coût des foyers de soins spéciaux pour les patients ayant besoin d'un autre niveau de soins en subventionnant leur prise en charge. Toutefois, les personnes vivant dans la collectivité semblent exclues. La ministre du Développement social peut-elle indiquer combien de temps la subvention destinée aux patients nécessitant un autre niveau de soins sera maintenue et si celle-ci sera étendue à toute personne ayant besoin d'un accès à un foyer de soins spéciaux?

L'hon. M^{me} Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre responsable des Aînés ; ministre responsable de l'Égalité des femmes, L) : Merci, Madame la présidente, et merci à la députée d'en face de la question. Je suis ravie d'avoir l'occasion de parler du travail que réalise le gouvernement pour améliorer la situation des personnes âgées. Je suis vraiment navrée d'apprendre ce qui est arrivé à votre père.

Questions orales

[Original]

Nous travaillons en étroite collaboration avec l'ensemble de nos partenaires. Nous sommes certainement conscients de tous les soins qui doivent être fournis à nos personnes âgées. Nous travaillons d'arrache-pied avec tous les gens qui entourent nos personnes âgées.

Les personnes âgées sont réellement au coeur de chacune de nos mesures. Voilà la raison pour laquelle, hier, j'ai rencontré 185 personnes qui travaillent auprès de nos personnes âgées. J'ai organisé une rencontre au moyen de l'application Teams. On m'a dit qu'il s'agissait de la première en son genre depuis 16 ou 18 ans.

Je peux vous garantir que nous consacrerons toutes nos énergies à nous assurer que les personnes âgées reçoivent les meilleurs soins, aux meilleurs endroits et dans les meilleurs environnements possibles. Merci beaucoup.

[Traduction]

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, malheureusement, je n'ai pas entendu de réponse à ma question. J'aimerais quand même obtenir une réponse.

[Original]

Madame la présidente, le plan actuel du gouvernement est manifestement inefficace. Le nombre de personnes qui sont à l'hôpital sans la possibilité d'en sortir et de celles qui n'ont pas accès aux soins parce que les ressources en matière de santé sont mobilisées ne cesse d'augmenter. Le gouvernement Holt tourne en rond, tandis que la santé et la qualité de vie des personnes âgées se détériorent à l'hôpital. Quel est votre plan?

La ministre du Développement social présentera-t-elle à l'Assemblée législative un plan d'action clair et assorti de chiffres et nous montrera-t-elle avant l'ajournement de la séance le 12 décembre son plan pour sortir de la crise actuelle?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre responsable des Aînés ; ministre responsable de l'Égalité des femmes, L) : Merci, Madame la présidente, et merci à la députée d'en face de la question.

[Original]

Je suis très contente que vous abordiez toute la question de notre plan de soins de longue durée. Depuis le début de son mandat, notre gouvernement s'est engagé à collaborer avec l'ensemble des partenaires, qui travaillent d'arrache-pied pour que nos personnes âgées reçoivent les meilleurs soins possibles, aux meilleurs endroits possibles, et que les soins soient dispensés par les meilleurs professionnels possibles.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous sommes très conscients que les hôpitaux ne sont pas les endroits idéaux pour accueillir certaines personnes âgées actuellement. Voilà la raison pour laquelle divers ministères travaillent ensemble au dossier. Bien entendu, le ministère de la Santé et tous nos autres partenaires collaborent pour que nos personnes âgées reçoivent les meilleurs soins qui soient. Actuellement, nous travaillons de très près avec nos partenaires à la mise en oeuvre d'un plan.

Nous travaillons activement au plan. Presque chaque semaine, nous nous réunissons. Nous réalisons des progrès, et, aussitôt que possible, nous vous présenterons le plan. Nous le présenterons avec grande joie ici, à l'Assemblée législative. Merci beaucoup.

[Traduction]

PRIX DE L'ESSENCE

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. J'aimerais poursuivre la conversation que notre chef a eue avec le ministre de l'Énergie sur la majoration liée au coût du carbone. Il y a environ deux ou trois mois, le Comité des comptes publics a tenu une réunion où étaient présents des représentants de la Commission de l'énergie et des services publics. Ils ont parlé de l'incidence de la majoration liée au coût du carbone. Des petits détaillants se trouvaient parmi les témoins. Je me souviens qu'il y avait une personne de ma circonscription qui exploite une toute petite entreprise. Elle travaille sans relâche, 50 à 60 heures, voire plus, par semaine, pour garder son entreprise ouverte. Sa marge de profit sur l'essence est très faible. Si cette entreprise et des dizaines d'autres stations-service devaient fermer, nous verrions une vive réaction dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick, sans même parler des centres urbains.

Dans le récent budget fédéral, le gouvernement a fait mention du Règlement sur les combustibles propres. Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie. Peut-il préciser si les modifications prévues dans le budget fédéral auront une incidence sur la CESP ou sur la majoration liée au coût du carbone?

[Original]

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Comme nous l'avons vu hier soir, lors de la discussion sur le budget fédéral, qui était quand même assez vaste, il a été question du taux industriel et de la majoration liée au coût du carbone. Nous n'avons pas encore vu de répercussions, mais nous sommes encore à analyser le tout.

Le parlementaire du côté de l'opposition a parlé d'une rencontre du Comité permanent de modification des lois. Il y a eu aussi une réunion du Comité permanent des comptes publics la semaine dernière. Elle a plutôt eu lieu le mois dernier, excusez-moi. Justement, le

Questions orales

président et directeur général de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick a alors mentionné que les petits commerçants, les détaillants ou les grossistes pourraient faire une demande en ce qui concerne les marges afin d'obtenir les vraies sommes relatives à la majoration liée au coût du carbone, ou au coût du carbone, devrais-je dire. La possibilité leur est maintenant offerte pour qu'ils puissent faire la demande à la commission...

[Traduction]

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Madame la présidente, je ne sais pas si nous participions à deux réunions différentes, mais j'ai entendu autre chose de la part des représentants de la CESP. Ce que j'ai entendu de la CESP, c'est que, si la majoration liée au coût du carbone est supprimée, il y aura une grande incertitude quant à la manière dont le prix de l'essence sera déterminé à l'avenir pour les détaillants. La suppression aura donc une énorme incidence sur les personnes qui essaient de vendre de l'essence au Nouveau-Brunswick et d'en tirer un profit. À l'heure actuelle, les détaillants réalisent des marges de profit très minces, et s'ils acceptent les cartes de crédit comme moyen de paiement, les profits diminuent encore davantage. Les marges de profit sont très, très minces en ce moment.

Mon autre question s'adresse au ministre. Le gouvernement est déterminé à supprimer la majoration liée au coût du carbone, ce qui aura des répercussions sur les stations-service du Nouveau-Brunswick et entraînera des fermetures. Toutefois, le gouvernement indique que la CESP peut proposer une autre formule pour équilibrer l'équation. Les gens du Nouveau-Brunswick économiseront-ils 8 ¢ le litre, ou n'économiseront-ils pas 8 ¢ le litre? Si vous remplacez une formule par une autre, le résultat sera le même. Il s'agit d'une fâcheuse situation et le ministre de l'Énergie n'a même pas le courage de s'en sortir.

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Le député a posé la question suivante : Quelles économies les gens du Nouveau-Brunswick réaliseront-ils si le coût de conformité au *Règlement sur les combustibles propres* est basé sur les coûts réels plutôt que sur la formule actuellement en vigueur? Le député ne sait pas, je ne sais, et la CESP ne sait pas. Nous ne savons pas, car la CESP n'a pas tenu d'audience conformément aux pratiques réglementaires habituelles, selon lesquelles il incombe au demandeur ou au secteur de démontrer le coût de conformité au *Règlement sur les combustibles propres*.

Le chef de l'opposition a en fait dressé une liste de questions que l'organisme de réglementation doit prendre en compte pour ce qui est des coûts d'exploitation. Tous ces coûts sont recouvrables, mais ils doivent être soumis à l'examen de la CESP. Chose qui n'a pas été faite. Il s'agit d'une question d'abordabilité. Nous croyons que les gens du Nouveau-Brunswick ne devraient pas payer un sou de plus que ce qui est nécessaire. Le prix devrait correspondre au coût réel de conformité.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

PETITES ENTREPRISES

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Merci. Au centre-ville de Moncton, des commerçants réunis dans le cadre de la campagne Enough is Enough ont tiré la sonnette d'alarme. Ils ne parlent pas seulement de quelques vols isolés, mais bien d'une montée régulière des méfaits. Il y a des fenêtres brisées, des graffitis et des clients en masse qui désertent les rues autour des commerces. La facture augmente. Il est question de millions de dollars en coûts supplémentaires pour la sécurité, de problèmes liés aux assurances et de chiffres d'affaires perdus.

Les témoignages que je mentionne font écho à un constat plus large. Il n'y a pas seulement des actes d'opportunisme. Il y a parfois des vols systématiquement répétés qui épuisent les ressources des petites et moyennes entreprises, qui fragilisent les quartiers et les commerçants et qui sapent le moral du personnel.

Quelles mesures financières concrètes le gouvernement prendra-t-il maintenant pour aider nos entreprises à couvrir les frais accrus liés à la sécurité, aux assurances et aux pertes de revenus et ainsi soutenir la vitalité de nos centres-villes?

[Traduction]

L'hon. M. Kennedy (Quispamsis, ministre des Gouvernements locaux ; ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Plus tôt, le chef de l'opposition officielle a mentionné la réforme fiscale, et j'aimerais lui rappeler que, à cet égard, nous avons obtenu des résultats là où il a échoué. Les municipalités recevront 63 millions de dollars de plus en 2026. Je ne suis pas sûr s'il porte attention à la chose, mais les gouvernements locaux commencent maintenant à présenter leur budget pour 2026. Ils procèdent à un gel ou à une réduction de leurs taux d'impôt. En 2026, ses propres impôts, dans la ville de Saint John, diminueront.

Toutefois, les gens d'en face ont présenté deux motions visant à réduire la protection contre les hausses marquées de l'évaluation, pour la faire passer de 10 % à 3 %, et d'éliminer les frais d'évaluation. Les associations municipales se sont ensuite prononcées sur la question. Je ne suis pas sûr s'il a lu son courriel hier soir. On pouvait y lire : Sans consultation ou sans engagement à l'échelle municipale, les motions entraîneront des conséquences négatives majeures pour nos membres. Cela est dû aux motions que l'opposition présente. Les gens d'en face ne communiquent pas. Ils ne travaillent pas en collaboration. Le député d'en face ne l'a pas fait pendant qu'il était au pouvoir, et il ne le fait certainement pas depuis qu'il siège du côté de l'opposition, Madame la présidente.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Le temps consacré aux questions orales est écoulé.

[Original]

La période des questions est maintenant terminée.